



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Christophe SERENO, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD et Nathalie GIOVANNACCI.

ABSENT(E) Excusé(e) : Alexis COLLIOT donne pouvoir à Romuald ROY.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Christian FAUGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023.

Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2023.

2 – DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DU FDEC : RÉNOVATION DE LA SALLE BERNARD VEUILLET.

DCM20231001

Monsieur le Maire fait part des devis obtenus dans le cadre de la rénovation de la salle Bernard Veuillet :

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de rénovation de la salle Bernard Veuillet.
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de : **69 513,00 € HT**.
- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de :

	Montant prévisionnel travaux	% participation
Département FDEC	27 805,20 € HT	40 %
Etat DETR	27 805,20 € HT	40 %
Commune Autofinancement	13 902,60 € HT	20 %
Total	69 513,00 € HT	100 %

- **Demande** au Département de la Savoie dans le cadre du FDEC une subvention de **27 805,20 € HT** pour les travaux de rénovation la salle Bernard Veuillet.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- **Autorise** monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants à cette demande.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

3 – DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DETR : RÉNOVATION DE LA SALLE BERNARD VEUILLET.

DCM20231002

Monsieur le Maire fait part des devis obtenus dans le cadre de la rénovation de la salle Bernard Veuillet :

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de rénovation de la salle Bernard Veuillet.
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de : **69 513,00 € HT**.
- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de :

	Montant prévisionnel travaux	% participation
Etat DETR	27 805,20 € HT	40 %
Département FDEC	27 805,20 € HT	40 %
Commune Autofinancement	13 902,60 € HT	20 %
Total	69 513,00 € HT	100 %

- **Demande** à l'Etat dans le cadre de la DETR une subvention de **27 805,20 € HT** pour les travaux de rénovation la salle Bernard Veuillet.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- **Autorise** monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants à cette demande.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

4 – DÉLIBÉRATION : AIDE D'URGENCE AU MAROC ET A LA LIBYE – FONDS VERSES AU FACECO (FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

DCM20231003

Exposé du Maire :

Face aux tragédies humaines au Maroc à la suite d'un tremblement de terre, et en Libye à la suite d'inondations, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a exprimé toute sa solidarité envers les populations touchées, l'AMF lancé un appel aux dons financiers.

Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité.

Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- **Décide** d'apporter son soutien à la population marocaine en versant la somme de 200,00 € au fond FACECO.
- **Décide** d'apporter son soutien à la population libyenne en versant la somme de 200,00 € au fond FACECO.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- **Charge** M. le Maire de signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

5 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 5 septembre 2023.

- Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 3 octobre 2023				
Nature de la décision	Date	Société/organisme/propriétaire	Montant TTC	Décision
Poteaux incendie (X3)	23/09/2023	Alp Incendie à La Ravoire	226,14 €	Devis validé

6 – RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Commission au social CCLA :

Armelle BALZER a participé à une réunion de présentation des plans du nouveau pôle social qui sera implanté à Novalaise (au niveau de la crèche actuelle et de la maison Luquains) : nouvelle crèche, local pour les jeunes, création de bureaux...

Conseil Municipal Jeunes :

1/Mercredi 27 septembre, Le CMJ a visité l'hôtel du Département à Chambéry.

2/ Une manifestation en co-organisation avec le Comité des Fêtes aura lieu samedi 7 octobre à partir de 18h. La population pourra rencontrer le CMJ et leur projet bike park sera présenté. Ce projet est soumis au vote dans le cadre du budget citoyen du département. Les personnes pourront également voter ce jour-là avec l'aide des jeunes du CMJ. Une vente à emporter de couscous et buvette seront également proposées.

Commission voirie :

Différents sujets ont été évoqués lors de la dernière réunion :

Plans des réseaux d'eau pluvial du chef-lieu réalisés par la société Revaltech.

Changement du panneau de présentation de la commune (vers le four)

Validation de l'implantation de supports vélos au chef-lieu, projet qui sera travaillé par le CMJ.

Commission aînés :

Le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 26 novembre au restaurant Le Bistrot 1951 au bord du lac d'Aiguebelette.

Commission communication :

Une réunion aura lieu le 18/10 pour la préparation du bulletin municipal 2023.

7 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A/ Urbanisme

DP 07318423N5018 – M. Izzizzari – route de la Côte : pergola.

DP 07318423N5019 – Mme Izzizzari – route du Villard : pergola

DP 07318423N5020 – M. Gourdier – chemin des Balmes : panneaux photovoltaïques.

DP 07318423N5021 – M. Perriat – route des Gollets : changement fenêtres.

B/Point sur les travaux d'enfouissement notamment au niveau des Gollets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

Alexandre FAUGE,
Maire.

Christian FAUGES,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

